



**MAIRIE de
GENOUILLE
86250**

05.49.87.10.71

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, Le Huit Décembre à 20 Heures 30 ,
les membres du Conseil Municipal de la Commune de Genouillé se sont
réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Guy VALETTE,
Maire

Etaient présents : Mesdames Marie-Claire BOLLE, Dany MASSON, Messieurs
BRETON Marc, CHAUVEAU Philippe, CLEMENT Julien, GAUDIN Loïc, GIRAUD
Patrice, LUQUIAU Christophe, MORIN Jacques, MORISSET Florian, VALETTE
Jean-Guy

Absents excusés : Christelle DELAGE, Sandra NIQUET, Patrice TEXERAUD.
Secrétaire de séance : Philippe CHAUVEAU

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14
présents : 11
votants : 11

Date de la Convocation :

30 Novembre 2022

Date d'affichage de la
convocation

30 Novembre 2022

Suite à la résiliation de la convention au RPI Civray-Saint Gaudent-
Genouillé, le conseil municipal souhaite permettre aux enfants issus
de la commune de Genouillé, de pouvoir être accueillis dans l'école de
Savigné pour les élèves des classes de maternelles et élémentaires.
Une convention bilatérale Savigné-Genouillé pour fixer les modalités
de fonctionnement et de participation aux frais sera étudiée pour
entrer en vigueur au 1^{er} Septembre 2023.

Après délibération, le conseil municipal procède au vote

Pour = 10 Abstention = 1

ET

- donne son accord pour la mise en place d'une convention avec
la commune de Savigné
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire
à ce dossier.

OBJET

Délibération n° 50/2022
Convention avec la
commune de Savigné pour
un regroupement scolaire

**

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme,

A Genouillé, le 9 Décembre 2022

Le Maire, Jean-Guy VALETTE



AR Prefecture

086-218601045-20221208-D50_2022-DE
Reçu le 13/12/2022